



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du
Conseil municipal du 28 mars 2012**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **14**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2012

L'an deux mil douze le vingt-huit mars à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

Le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de membres présents est de 19 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le QUORUM étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal en date du **28 mars 2012**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Lambert

Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

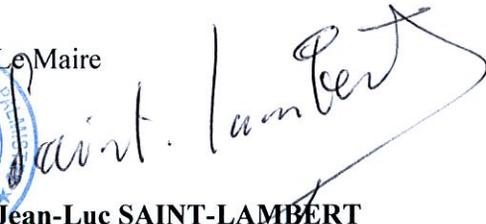
**Affaire n°2 : Approbation du compte de gestion
exercice 2011 - budget ville**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **14**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°2 : Approbation du compte de gestion exercice 2011 - budget ville

Présentation générale

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ».

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion élaboré par le Receveur municipal.

Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

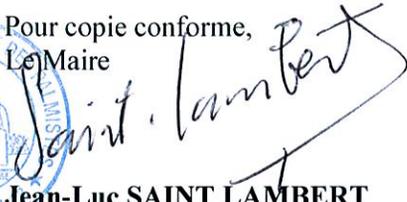
Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser.

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend** connaissance du compte de gestion élaboré par le Receveur municipal pour l'exercice comptable de 2011 (joint en annexe)
- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n°3 : Approbation du compte
administratif 2011 - budget ville**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 15

Absents : 10

Ont voté par procuration: 2

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°3 : Approbation du compte administratif 2011 - budget ville

Présentation générale et contexte

Elaboré par l'ordonnateur, le Compte Administratif (C.A) est le document sur lequel, l'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécuté. Le Compte Administratif rapproche les prévisions (Budget Primitif – Budget supplémentaire et décisions modificatives) des réalisations effectives (mandats, titres), ce qui représente le résultat comptable de l'exercice.

Pour la section de fonctionnement

Le tableau synthétique des résultats constatés en section de fonctionnement se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
11	Charges générales	1 465 822,52 €	1 313 928,34 €
12	Charges de personnels	5 459 500,00 €	5 458 169,64 €
42	Opération d'ordre de section à section	1 170 000,00 €	1 064 626,90 €
65	Autres charges de gestion courante	1 079 000,00 €	1 024 830,75 €
66	Charges financières	56 500,00 €	46 424,16 €
67	Charges exceptionnelles	39 200,00 €	27 119,43 €
	Total dépenses	9 270 022,52 €	8 935 099,22 €
RECETTES			
13	Revenus de gestion courante		23 548,29 €
42	Opération d'ordre de section à section	200 000,00 €	95 511,06 €
70	Produits de gestion courante	101 000,00 €	273 815,26 €
73	Impôts et taxes	5 840 740,00 €	6 285 359,13 €
74	Dotations et participations	2 924 822,52 €	2 805 641,87 €
75	Autres produits de gestion courante	193 460,00 €	236 939,16 €
76	Produits financiers		1 701,73 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €	905 357,84 €
	Total recettes	9 270 022,52 €	10 627 874,34 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		1 692 775,12 €	

L'analyse financière montre que les prévisions budgétaires sur les dépenses de fonctionnement ont été respectées.

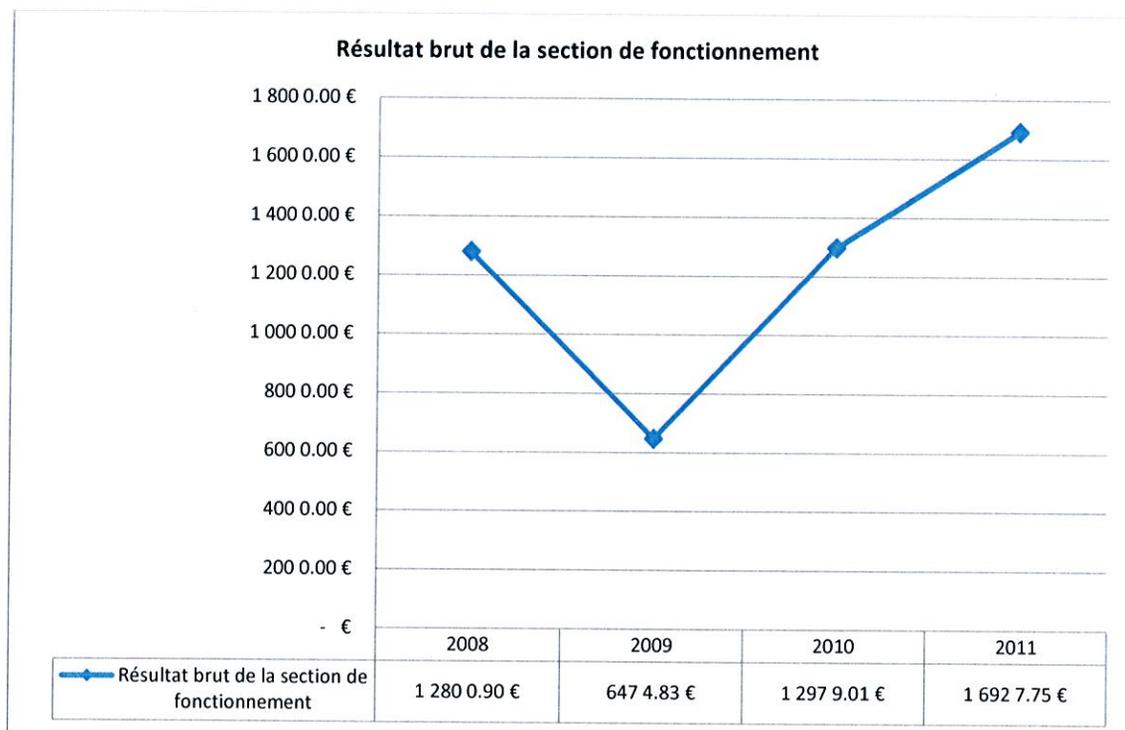
En effet, globalement sur cette section, la ville a consommé 4 % en moins de ses prévisions. Les écarts de consommation les plus significatifs sont sur les charges financières et les charges exceptionnelles où les réalisations sont respectivement de 18 % et 31 % inférieures aux ouvertures de crédit.

Pour les recettes de fonctionnement, le contexte de crise financière a motivé des inscriptions budgétaires prudentes. Les résultats constatés sont en réalité en progression d'environ 15 %.

Chapitre	Intitulés	Ecart prévision-réalisation
13	Revenus de gestion courante	23 548,29 €
42	Opération d'ordre de section à section	-104 488,94 €
70	Produits de gestion courante	172 815,26 €
73	Impôts et taxes	444 619,13 €
74	Dotations et participations	-119 180,65 €
75	Autres produits de gestion courante	43 479,16 €
76	Produits financiers	1 701,73 €
77	Produits exceptionnels	895 357,84 €
	Total recettes	1 357 851,82 €

Cette augmentation est prioritairement la résultante d'une progression du poste des produits exceptionnels comptabilisant notamment les ventes de terrains de la ville et principalement celles de l'opération « le Bras Creux ».

Le deuxième poste fortement impacté est celui des impôts et taxes s'établissant à + 444 619,13 €. Dans ce chapitre, la recette supplémentaire résulte de l'évolution de l'octroi de mer et de l'effet base des contributions directes.



En résumé, pour cette section, la tendance impulsée en 2008 confirme une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une optimisation des recettes de fonctionnement puisque cet exercice se termine sur un excédent de **1 692 775,12** euros.

En comparaison avec les autres exercices depuis 2008, on constate que l'année 2011 permet de reconstituer l'épargne de la collectivité ouvrant des perspectives de maintien de l'investissement pour 2012 et 2013.

Pour la section d'investissement

Le tableau synthétique des résultats constatés en section d'investissement se présente comme suit :

DEPENSES				
20	Etudes techniques	936 065,56 €	307 642,37 €	595 626,46 €
21	Acquisition foncières et matérielles	1 493 853,04 €	1 129 434,89 €	138 229,49 €
23	Travaux équipement	6 285 503,74 €	3 434 550,76 €	2 938 182,45 €
16	Remboursement d'emprunt	176 000,00 €	167 788,91 €	
	Total dépenses réelles	8 891 422,34 €	5 039 416,93 €	3 672 038,40 €
40	Travaux en régie	200 000,00 €	95 511,06 €	
	TOTAL DEPENSES	9 091 422,34 €	5 134 927,99 €	3 672 038,40 €
RECETTES				
10	Dotations globales	2 047 900,67 €	2 047 479,16 €	
13	Subventions individualisées	5 268 521,67 €	1 889 964,69 €	3 191 545,23 €
23	Immobilisation en cours	- €	55 331,75 €	
O24	Produits de cessions	605 000,00 €	- €	
27	Autres immobilisation financières	- €	1 901,15 €	
	Total recettes réelles	7 921 422,34 €	3 994 676,75 €	3 191 545,23 €
O21	Virement de la section de fonct.	920 000,00 €	- €	
O40	Opérations d'ordre entre section	250 000,00 €	1 064 626,90 €	
	TOTAL RECETTES	9 091 422,34 €	5 059 303,65 €	3 191 545,23 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT CUMULE		-75 624,34 €		-480 493,17 €

La commune a su maintenir des dépenses d'investissement de plus de 1 000 € / hab ce qui la place bien au-delà de la moyenne départementale.

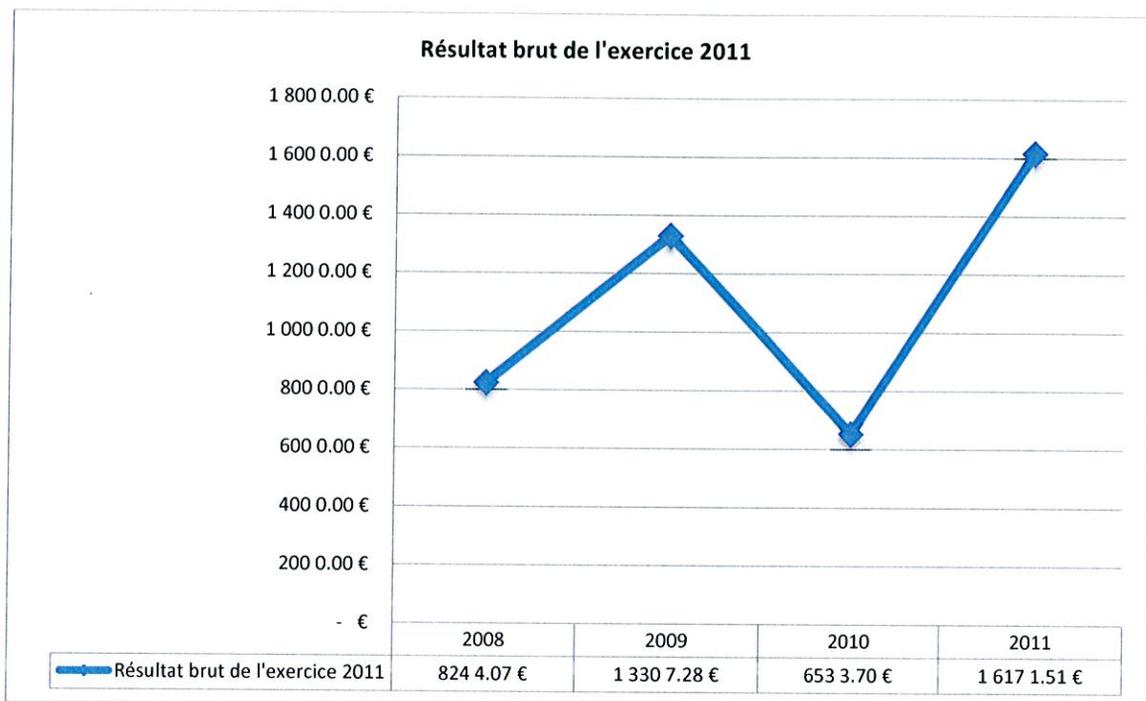
L'année 2011 a été celle de la livraison du nouveau restaurant scolaire et des travaux de restructuration de l'ancien champ de foire. Celle de la livraison de la réhabilitation de l'ancienne école de Bras des Calumets qui est désormais transformée en locaux à vocation commerciale.

Des travaux sur le réseau viaire de la commune ont également été entrepris (Robert Marcelly, Rue des Hortensias, Rue des Eucalyptus, Vélia Saint-Ange...) et la construction de la nouvelle crèche a débuté.

En globalité, le taux de réalisation des dépenses et des recettes d'établie respectivement à 56,48 % et 55,65 %.

Il est par ailleurs important de noter que la réalisation des investissements ont pu se faire de 2008 à 2011 sans avoir recours à l'emprunt sur le budget de la ville.

Dans sa globalité, le résultat budgétaire de l'exercice s'établit à + 1 617 150,78 €.



Par rapport aux autres années, le faible déficit de la section d'investissement permet d'obtenir un résultat de l'exercice en hausse.

Conformément à l'article L 2121-14 le maire ne prend pas part au vote

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, sous la Présidence de Mr GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint, à l'unanimité:

- **Acte** la présentation faite du Compte Administratif 2011,
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20120507-DCM2504201203-
AR
Date de télétransmission : 07/05/2012
Date de réception préfecture : 07/05/2012



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

Affaire n 4 : Affectation de résultat 2011 – Budget ville

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **15**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n 4 : Affectation de résultat 2011 – Budget ville

Présentation générale et contexte

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2011, issus du compte administratif pour le budget principal.

Rappel des principes d'affectation

1. L'arrêté des comptes 2011 permet de déterminer :

a) le résultat 2011 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre (-) dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2010 reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

b) le solde d'exécution 2011 de la section d'investissement.

c) les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2012.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2012 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2011, majorées du déficit d'investissement 2010 reporté et les recettes propres à l'exercice 2011 majorées de la quote-part de l'excédent 2010 de fonctionnement affecté en investissement en 2011.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de l'assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

4.

a) de financer les restes à réaliser en 2012.

b) de réallouer des crédits annulés en 2011.

c) d'inscrire une réserve en fonctionnement et / ou en investissement pour dépenses imprévues.

Les éléments d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 MODALITES DE CALCUL

À la clôture de l'exercice 2011,

1. en section de fonctionnement :

Le total des recettes de l'année s'élève à :	10 627 874,34 €
Le total des dépenses de l'année s'élève à :	8 935 099,22 €
Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à :	1 692 775,12 €
auquel il convient d'ajouter la quote-part du résultat de fonctionnement 2010 reporté :	0 €
Le résultat de clôture, en fonctionnement, atteint donc :	1 692 775,12 €

2. en section d'investissement,

Le total des recettes de l'exercice atteint :	5 059 303,65 €
auquel s'ajoute la part de l'excédent 2010 de fonctionnement affecté :	0 €
portant le total des recettes d'investissement (A) à :	5 059 303,65 €
Le total des dépenses de l'exercice atteint :	5 134 927,99 €
auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2010 reporté, soit :	644 530,85 €
portant le total des dépenses d'investissement (B) à :	5 779 458,84 €
soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de (A-B) :	720 155,19 €
duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2011 (C) :	- 480 493,17 €
constitué par la différence des restes à réaliser en dépenses d'investissement :	3 672 038,40 €
des restes à réaliser en recettes d'investissement :	3 191 545,23 €
Le besoin total de financement de l'investissement 2012 ressort donc à (A - B + C) :	1 200 648,36€

3. En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2011, on constate :

un excédent de clôture en fonctionnement pour :	1 692 775,12 €
un besoin de financement de l'investissement pour :	1 200 648,36 €
Dont la différence dégage un solde positif de :	492 126,76 €

Considérant le besoin de financement d'investissement, le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de **492 126,76 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

- affectation au compte 1068 (excédent de fonct capitalisé) 1 200 648,36 €
- affectation au R002 (résultat de fonct reporté) 492 126,76 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention:

- **Approuve** le résultat de l'exercice 2011
- **Affecte** ce résultat de la façon suivante :
 - affectation au compte 1068 (excédent de fonct capitalisé) 1 200 648,36 €
 - affectation au R002 (résultat de fonctionnement reporté) 492 126,76 €
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n°5 : Approbation du compte de gestion –
Budget Eaux – exercice 2011**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 14

Absents : 10

Ont voté par procuration: 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°5 : Approbation du compte de gestion – Budget Eaux – exercice 2011

Présentation générale et contexte

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ».

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur.

Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

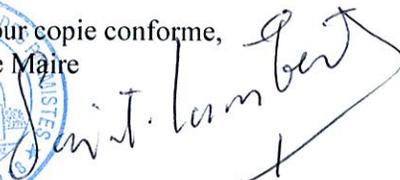
Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser.

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Déclare** que le compte de gestion – service des eaux - dressé pour l'exercice 2011 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n°6 : Vote du compte administratif –
exercice 2011 - Budget Eaux**

NOTA./ Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 15

Absents : 10

Ont voté par procuration: 2

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale - Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE –

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°6 : Vote du compte administratif – exercice 2011 - Budget Eaux

Présentation générale et contexte

Le Maire précise que la présentation du compte administratif du budget 2011 du Service des Eaux se résume comme suit :

A - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			
Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	195.788,00 €	103 049.39 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	240.000,00 €	236 095.96 €
66	Charges financières	28.212,00 €	25 147.30 €
67	Charges exceptionnelles	26.000,00 €	15 590.96 €
022	dépenses imprévues	41.891,46 €	
	Total dépenses réelles	531.891,46 €	379 883.61 €
042	Opérations d'ordre entre sections	240.000,00 €	236 735.57 €
023	virement à la section d'investissement	110.000,00 €	
	Total dépenses	881.891,46 €	616 619.18 €
RECETTES			
Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
70	Produits des services et ventes diverses	592.100,00 €	618 574.60 €
75	Produits de gestion courante	2.250,00 €	5 325.00 €
77	Produits exceptionnels		70.22 €
	Total recettes réelles	594.350,00 €	623 969.82 €
002	Résultat d'exploitation reporté	153.641,46 €	153 641.46 €
042	Opérations d'ordre entre sections	133.900,00 €	
	Total recettes	881.891,46 €	777 611.28 €

Les dépenses de la section d'exploitation atteignent environ 70% du montant prévu, et c'est sur les charges à caractères générales que l'effort consenti a été important.

Les recettes, quant à elles sont réalisées à hauteur de 71% environ de l'inscription budgétaire. La prévision de vente de l'eau a été augmentée de l'ordre de 4%.

Au final, la section d'exploitation présente un résultat excédentaire de 7 350,64 € pour l'exercice 2011.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau synthétique des résultats constatés en section d'investissement se présente comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	33.900,00 €	33 835.04 €	
20	Immobilisations incorporelles	52.282,30 €	26 849.28 €	13 157.39 €
21	Immobilisations corporelles	185.928,12 €	30 647.15 €	10 969.91 €
23	Immobilisations en cours	1.464.307,91 €	1 203 809.08 €	110 336.53 €
020	Dépenses imprévues	147.176,31 €		
	Total dépenses réelles	1.883.594,64 €	1 295 140.55 €	134 463.83 €
040	Opérations d'ordre entre sections	133.900,00 €		
	Total dépenses	2.017.494,64 €	1.295.140,55 €	134.463,83 €
RECETTES D'INVESTISSEMENTS				
Chapitre	Libellé		Réalisations	Restes à réaliser
106	Réserves	238.657,12 €	238 657.12 €	
13	Subventions d'investissement	628.837,52 €	233 140.89 €	283 858.96 €
16	Emprunts et Dettes assimilés	650.000,00 €	650 000.00 €	
	Total recettes réelles	1.517.494,64 €	1 121 798.01 €	283 858.96 €
021	Virement de la section d'exploitation	110.000,00 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	240.000,00 €	236 735.57 €	
001	Solde d'exécution reporté	150.000,00 €		
	Total recettes	2.017.494,64 €	1.358.533,58 €	283 858.96 €
	Solde cumulé d 'investissement 2011		63.393,03 €	149 395.13 €

Cette section laisse apparaître un taux de réalisation de l'ordre de 64,3 % par rapport à l'inscription initiale. Celui-ci est directement lié à l'exécution effective des marchés relatifs à l'opération « Forage Bras Piton » ainsi qu'à la mise en place des compteurs de sectorisation.

Les recettes de cette section ont été réalisées à hauteur de 67,3% par rapport aux ouvertures de crédits.

De ce fait, le résultat de cette section pour l'exercice 2011, s'avère excédentaire pour un montant de 63 393,03 €

Conformément à l'article L 2121-14 le maire ne prend pas part au vote

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, sous la Présidence de Mr GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint, à l'unanimité:

- **Prend acte** de la présentation faite du Compte Administratif 2011 – budget de l'eau –
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés aux différents comptes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Saint Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n°7 : Affectation de résultat 2011 –
Budget Eaux**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **15**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire



Jean-Luc Saint-Lambert

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°7 : Affectation de résultat 2011 – Budget Eaux

Présentation générale et contexte

RAPPEL DES PRINCIPES D'AFFECTATION

1. L'arrêté des comptes 2011 permet de déterminer :

a) le résultat 2011 de la section d'exploitation.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2010 reportés de la section d'exploitation (compte 110).

b) le solde d'exécution 2011 de la section d'investissement.

c) les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2012.

2. Le résultat de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2011 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2011 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2011, majorées du déficit d'investissement 2010 reporté et les recettes propres à l'exercice 2011 majorées de la quote-part de l'excédent 2010 d'exploitation affecté en investissement en 2010.

La nomenclature M49 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section d'exploitation, s'il est positif, peut, selon la décision de l'assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section d'exploitation pour permettre :

a. de financer les restes à réaliser en 2012.

b. de réallouer des crédits annulés en 2011.

c. d'inscrire une réserve en section d'exploitation et / ou en investissement pour dépenses imprévues.

Les éléments d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

BUDGET SERVICE DES EAUX - AFFECTATION DU RESULTAT 2010 MODALITES DE CALCUL

À la clôture de l'exercice 2010,
1. en section d'exploitation :

Le total des recettes de l'année s'élève à :	623 969.82 €
Le total des dépenses de l'année s'élève à :	616 619.18 €
Le résultat de fonctionnement s'établit donc par différence à :	7 350.64 €
auquel il convient d'ajouter la quote-part du résultat de fonctionnement 2010 reporté :	153 641.46 €
Le solde d'exécution, en exploitation, atteint donc :	1602.10 €

2. en section d'investissement,

Le total des recettes de l'exercice atteint :	1 358 533.58 €
auquel s'ajoute la part de l'excédent 2010 d'investissement reporté :	0.00 €
portant le total des recettes d'investissement (A) à :	1 358 533.58 €
Le total des dépenses de l'exercice atteint :	1 295 140.55 €
auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2010 reporté, soit :	207 654.87 €
portant le total des dépenses d'investissement (B) à :	1 502 795.42 €
soit un résultat négatif de la section d'investissement de (A-B)	144 261.84 €
duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2010 (C) :	+ 149 395.13 €
constitué par la différence :	
des restes à réaliser en dépenses d'investissement :	134 463.83 €
des restes à réaliser en recettes d'investissement :	283 858.96 €
Il ressort un solde d'exécution positif pour la section d'investissement 2012 à (A - B + C) :	5 133,29€

3. En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2011, on constate :

un excédent de clôture en fonctionnement de :	7 350.64 €
un excédent de clôture de l'investissement de :	63 393.03 €
D'où un résultat d'exercice de	70 743.67 €

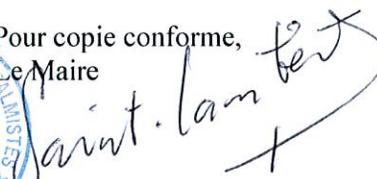
Considérant que les deux sections sont en excédent, le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

- affectation au compte R 001 : 63 393.03 €
- affectation au compte R002 : 7 350.64 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention:

- **Approuve** le résultat de l'exercice 2011
- **Affecte** ce résultat de la façon suivante :
 - affectation au compte R 001 : 63 393.03 €
 - affectation au compte R002 : 7 350.64 €
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

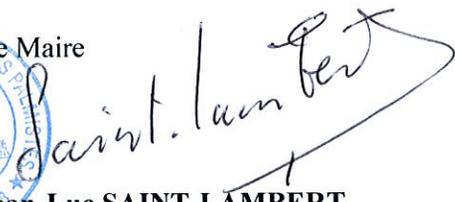
**Affaire n°8 : Compte de gestion 2011 – Budget
SPANC**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : **14**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°8 : Compte de gestion 2011 – Budget SPANC

Présentation générale

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ».

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur.

Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

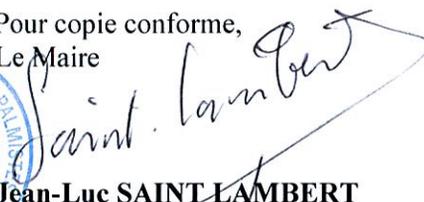
Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser.

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Déclare** que le compte de gestion – Service Publics d'Assainissement Non Collectif - dressé pour l'exercice 2011 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n°9 : Compte administratif – Budget
SPANC Exercice 2011**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **15**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **2**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale - Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°9 : Compte administratif – Budget SPANC Exercice 2011

Présentation générale

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif (CA) est le document sur lequel, l'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions (budget primitif) des réalisations effectives (mandats, titres), ce qui représente le résultat comptable de l'exercice.

I] SECTION D'EXPLOITATION

Le tableau synthétique des résultats constatés en section d'exploitation se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations
	DEPENSES			
011	Charges générales	20 437.46 €	3 982.95 €	19.5 %
67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €	2 970.00 €	74 %
023	Virement section d'investissement	20 000.00 €		
	TOTAL DEPENSES	44 437.46 €	6 952.95 €	
	RECETTES			
70	Produits et sces des domaines	12 100.00 €	8 965.00 €	74 %
74	Dotations et participations	2 900.00 €		
002	Résultat de fonct reporté	29 437.46 €		
	TOTAL RECETTES	44 437.46 €	8 965.00€	
excédent			2 012.05 €	

La section d'exploitation de ce budget fait apparaître un taux de réalisation de l'ordre de 15,5% par rapport à l'inscription totale.

S'agissant des recettes de cette section celles-ci sont réalisées à hauteur de 20% et concernent essentiellement le poste des produits des services correspondants aux taxes versées par les propriétaires lors de constructions nouvelles.

II] SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau synthétique des résultats constatés en section d'exploitation se présente comme suit :

SECTION DE D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations
	DEPENSES			
21	Immobilisations corporelles	20 000.00 €	18 030.00 €	90 %
	TOTAL DEPENSES	20 000.00 €	18 030.00 €	
	RECETTES			
021	Virement de la section d'exploitation	20 000.00 €		
	TOTAL RECETTES	20 000.00€	18 030.00 €	
déficit			18 030.00 €	

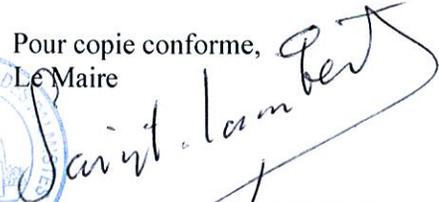
La section d'investissement de ce budget laisse apparaître un déficit de l'ordre de 18 030 €, due essentiellement à la non réalisation des opérations d'ordres (virement entre sections). Toutefois, les dépenses prévues ont été réalisées à hauteur de 90 % environ.

Conformément à l'article L 2121-14 le maire ne prend pas part au vote

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, sous la Présidence de Mr GRONDIN Toussaint 1^{er} adjoint, à l'unanimité:

- **Prend acte** de la présentation faite du Compte Administratif 2011 – budget du service public d'assainissement non collectif –
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés aux différents comptes,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l'élue délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n°10 : Affectation de résultat 2011 –
Budget SPANC**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **15**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°10 : Affectation de résultat 2011 – Budget SPANC

Présentation générale et contexte

RAPPEL DES PRINCIPES D'AFFECTATION

L'arrêté des comptes 2011 permet de déterminer le résultat 2011 de la section d'exploitation.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2010 reportés de la section d'exploitation (compte 110).

Le résultat de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2011 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2011 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est devenu nécessaire dans la mesure où ce service met en œuvre des interventions sur le terrain notamment pour le constat et le contrôle des fosses septiques.

La nomenclature M49 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le solde du résultat de la section d'exploitation, s'il est positif, peut, selon la décision de l'assemblée, être affecté à la section d'investissement *et/ou* à la section d'exploitation pour permettre :

- a) de financer les besoins pour l'exercice 2012.
- b) de réallouer des crédits annulés en 2011.
- c) d'inscrire une réserve en section d'exploitation et / ou en investissement pour dépenses imprévues.

Les éléments d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

BUDGET SPANC - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 MODALITES DE CALCUL

À la clôture de l'exercice 2011,

1. en section d'exploitation :

Le total des recettes de l'année s'élève à :	8 965.00 €
Le total des dépenses de l'année s'élève à :	6 952.95 €
Le résultat d'exploitation s'établit donc par différence à :	2 012.05 €
auquel il convient d'ajouter la quote-part du résultat d'exploitation 2010 reporté	29 437.46 €
Le résultat de clôture, en exploitation, atteint donc :	31 449,51

2. en section d'investissement :

Le total des recettes de l'exercice atteint :	0.00 €
auquel s'ajoute la part de l'excédent 2010 de fonctionnement affecté :	0 €
portant le total des recettes d'investissement (A) à :	0.00 €
Le total des dépenses de l'exercice atteint :	18 030.00 €
auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2010 reporté, soit :	0 €
portant le total des dépenses d'investissement (B) à :	18 030.00 €
soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de (A-B) :	<u>18 030.00 €</u>
Le besoin total de financement de l'investissement 2012 ressort donc à (A - B) :	18 <u>030.00 €</u>

3. En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2011, on constate :

un excédent de clôture de la section d'exploitation pour :	31 449.51 €
un besoin de financement de l'investissement pour :	18 030.00 €
Dont un fond de roulement qui s'élève à	13 419.51 €

Considérant les nouveaux besoins de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter l'excédent d'exploitation de **31 449.51 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

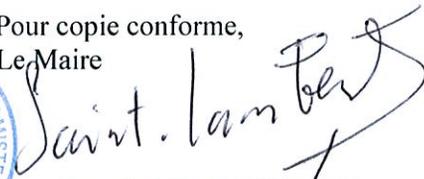
- affectation au compte R002 : 13 419.51 €
- Virement à la section d'investissement au compte 106 : 18 030.00 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention:

- **D'approuver** le résultat de l'exercice 2011
- **D'affecter** ce résultat de la façon suivante :

affectation au R002 (résultat de fonct reporté)	13 419.51 €
Virement à la section d'investissement au compte 106	18 030.00 €
- **D'autoriser** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférente

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire


Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

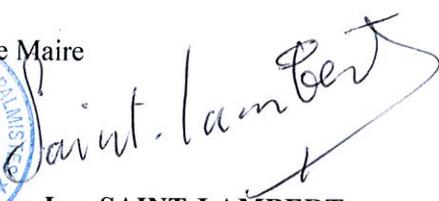
**Affaire n°11 : Compte de gestion – Budget
Pompes Funèbres 2011**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **14**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°11 : Compte de gestion – Budget Pompes Funèbres 2011

Présentation générale

La séparation de l'ordonnateur et du comptable est du principe budgétaire essentiel.

L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable est le seul chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des deniers publics.

Chacun en ce qui les concerne doit établir un bilan financier de sa comptabilité.

Celui de l'ordonnateur est le compte administratif et celui de comptable, le compte de gestion. Les deux documents retraçant la comptabilité de la collectivité doivent être concordants.

Le budget SERVICE PUBLIC DES POMPES FUNEBRES ne présente qu'une section d'exploitation puisqu'aucune dépense d'investissement n'est intervenue en 2011.

La section d'exploitation se présente comme suit :

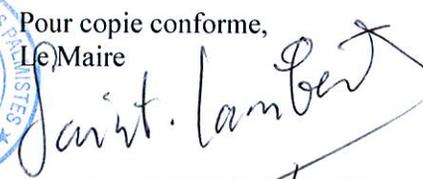
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges générales	2 830,81 €	74	participations	5 000,00 €

La section d'exploitation sur l'exercice se termine avec un excédent de 2 169.19 € pour l'exercice 2011.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Déclare** que le compte de gestion – Service Publics des Pompes Funèbres - dressé pour l'exercice 2011 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

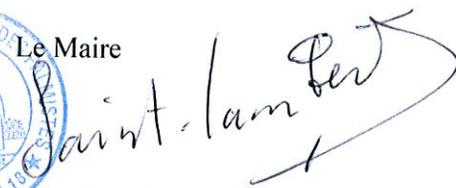
**Affaire n°12 : Compte administratif 2011 –
Budget Pompes funèbres**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **16**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **2**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale - Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal - Michel LALLEMAND – conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°12 : Compte administratif 2011 – Budget Pompes funèbres

Présentation générale

Élaboré par l'ordonnateur, le compte administratif (CA) est le document sur lequel, l'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécuté.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions (budget primitif) des réalisations effectives (mandats, titres), ce qui représente le résultat comptable de l'exercice.

Le tableau synthétique des résultats constatés en section de fonctionnement se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisations
DEPENSES				
11	Charges générales	5 000,00 €	2 830,81 €	56.6 %
RECETTES				
70	Vente de produits	0 €	0	0%
74	Subvention exploitation	5 000.00 €	5 000,00 €	100%
Total recettes		5 000,00 €	0	0%
R 002	Excédent d'exploitation		2 169,19 €	

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

Le Maire ne prend pas part au vote

- **Prend acte** de la présentation faite du Compte Administratif 2011 – budget du Service Public des Pompes Funèbres -
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés aux différents comptes,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire



Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20120509-DCM2504201212-
DE
Date de télétransmission : 09/05/2012
Date de réception préfecture : 09/05/2012



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

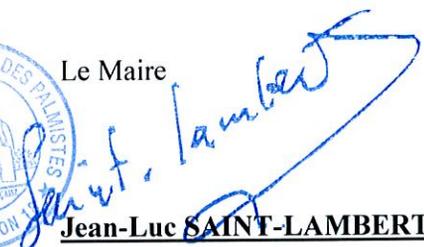
**Affaire n°13 : Affectation de résultat 2011 –
Budget Pompes Funèbres**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 14

Absents : 10

Ont voté par procuration: 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Le Maire
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°13 : Affectation de résultat 2011 – Budget Pompes Funèbres

Présentation générale et contexte

RAPPEL DES PRINCIPES D'AFFECTATION

L'arrêt des comptes 2011 permet de déterminer :

- a. le résultat 2011 de la section d'exploitation.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2009 reportés de la section d'exploitation (compte 110).

Le résultat de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2010 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2011 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est devenu nécessaire dans la mesure où ce service met en œuvre des interventions sur le terrain notamment pour le constat et le contrôle des fosses septiques.

La nomenclature M49 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le solde du résultat de la section d'exploitation, s'il est positif, peut, selon la décision de l'assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section d'exploitation pour permettre :

- a. de financer les besoins pour l'exercice 2012.
- b. de réallouer des crédits annulés en 2011.
- c. d'inscrire une réserve en section d'exploitation et / ou en investissement pour dépenses imprévues.

Les éléments d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

BUDGET POMPES FUNEBRES - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 MODALITES DE CALCUL

À la clôture de l'exercice 2011,

1. en section d'exploitation :

Le total des recettes de l'année s'élève à :	5 000.00 €
Le total des dépenses de l'année s'élève à :	2 830.81 €
Le résultat d'exploitation s'établit donc par différence à :	2 169.19 €
auquel il convient d'ajouter la quote-part du résultat d'exploitation 2010 reporté	- 277.30€
Le résultat de clôture, en exploitation, atteint donc :	1 891.89 €

2. en section d'investissement : il n'y a pas eu d'opérations effectuées sur cette section en 2011
3. En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2011, on constate :

un excédent de clôture de la section d'exploitation pour :	1 891.89 €
un besoin de financement de l'investissement pour :	0 €
Dont un fond de roulement qui s'élève à	1 891.89 €

Considérant les besoins de financement de la section fonctionnement, je vous propose d'affecter l'excédent d'exploitation de **1 891.89 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

- affectation au compte R002 : 1 891.89 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **D'approuver** le résultat de l'exercice 2011
- **D'affecter ce résultat de la façon suivante :**
 - affectation au R002 (résultat de fonct reporté) 1 891,89
- **D'autoriser** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférente

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Saint Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

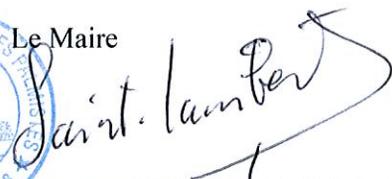
Affaire n°14 : Changement de comptable du Trésor – Indemnité du Trésor – Budget Ville

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 15

Absents : 9

Ont voté par procuration: 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°14 : Changement de comptable du Trésor – Indemnité du Trésor – Budget Ville

Présentation générale

Le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 02 mars 1982 et du décret d'application n°82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux Comptables du Trésor en charge des fonctions de Receveur des communes et Etablissements publics Locaux par décision de leurs assemblées délibérantes.

À compter du 23 janvier 2012, Monsieur Jean Luc CANTET est le nouveau Comptable de la trésorerie de Saint Benoit, il convient donc que l'assemblée délibérante se prononce sur le changement de Comptable et du versement des indemnités de conseil correspondant à compter de sa prise de fonction.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Prend acte** du changement de comptable
- **Approuve** le versement de l'indemnité de conseil y afférent
- **Arrête** le principe de versement systématique de ces indemnités pour chaque exercice sur présentation du relevé détaillé des dites indemnités
- **Autorise** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférente

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n°15 : Informatisation de la bibliothèque –
validation du projet et du plan de financement**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **15**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

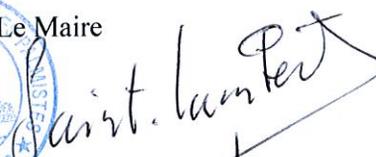
L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire n°15 : Informatisation de la bibliothèque – validation du projet et du plan de financement

Présentation générale et contexte

La bibliothèque Marc Henri Pinot aura 17 ans en octobre 2012. Cet outil culturel et éducatif est implanté dans un magnifique patrimoine architectural de 401 m². Il compte 2 341 lecteurs individuels inscrits soit environ un palmiplainois sur deux. Les statistiques de la bibliothèque sont par ailleurs éloquentes pour l'année 2011 :

- œ Le nombre de lecteurs au 31 décembre est donc de 2 341 (2 202 en 2010) ; ne sont pas comptabilisés les lecteurs empruntant des ouvrages en groupe (écoles, associations, etc...) il y a eu 144 inscriptions individuelles dans l'année
- œ Le nombre de prêts au 17/12/11 : 9 829 (tous ouvrages confondus) et 791 (tous CD confondus) soit un total de 10 620 de supports diversifiés sortis (10 312 en 2010)
- œ Le nombre de fréquentations au 17/12/11 : 13 826 (espace bibliothèque) et 1 058 (espace musique) soit un total de 14 884 -tous âges confondus- (12 560 en 2010)
- œ Le nombre d'ouvrages au 17/12/11 : 14 072 (tous confondus et répertoriés)
- œ Le nombre total de CD au 17/12/11 : 6 810 (tous genres confondus et répertoriés)

Cette activité dynamique et la fréquentation exponentielle doit s'accompagner d'outils modernes et performants de gestion et recherches documentaires. En effet, à ce jour la banque de prêt et les recherches de documents sont exclusivement réalisées sur des supports papier car la bibliothèque n'a jamais bénéficié de logiciel informatique pour sa gestion. Aussi, le projet d'informatisation de cet outil culturel incontournable dans la vie du village vise les objectifs suivants :

- 1) Optimiser les moyens de développement de la lecture publique sur le territoire
- 2) Offrir au public et au personnel des outils modernes et adaptés
- 3) Permettre au personnel d'optimiser le service au public en ayant plus de facilités dans sa gestion quotidienne de l'accueil et du fonds documentaire
- 4) Accompagner plus facilement le public dans la recherche des documents
- 5) Favoriser une mise en réseau intercommunale des bibliothèques et médiathèques

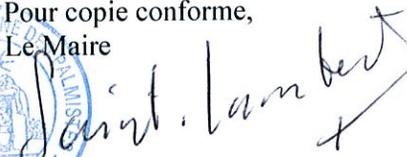
Le coût total du projet est de 26 873,45 € avec le plan de financement prévisionnel suivant :

FINANCEMENT	MONTANT	%
Commune	8 873,45 €	33 %
Réserve parlementaire	10 000,00 €	37 %
DAC-OI	8 000,00 €	30 %
Total HT	26 873,45 €	100%

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** le lancement de cette opération
- **Approuve** les coûts estimatifs de cette opération
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel
- **Autorise** le Maire à solliciter l'octroi des subventions par la DAC OI et au titre de la réserve parlementaire,
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

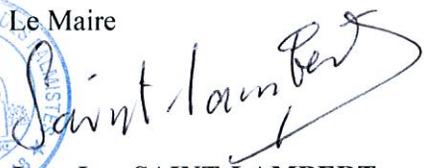
**Affaire n°16 : Attribution d'une subvention à la
Couveuse Réu-sit pour la prise en charge de
résiduel de 15 CAE – projet ACI transformation
du Bois de Goyavier**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le
nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de
présents est de : **15**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil
Municipal de La Plaine des Palmistes dûment
convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au
lieu habituel de ses séances sous la Présidence de
Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire -
Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE
- 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème
adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie
K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème
adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe -
Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André
BEGE - conseiller municipal - Jean-François
ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET -
conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller
municipal - Aude BOYER – conseillère municipale -
Michel LALLEMAND – conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD – conseiller
municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal –
Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina
FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc
BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude
ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline
VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE
– conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE –
conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe
PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA –
Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle
DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller
municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°16 : Attribution d'une subvention à la Couveuse Réu-sit pour la prise en charge de résiduel de 15 CAE – projet ACI transformation du Bois de Goyavier

Présentation générale

Un projet de la Couveuse Reusit a été retenu par le Ministère de l'Outre-Mer parmi 66 dossiers dans le cadre du fond d'expérimentations pour la jeunesse. Cette action intitulée « **la filière bois de goyavier, pour et par les jeunes** » se positionne sur le programme 3 « **insertion professionnelle des jeunes par la valorisation des ressources locales, tant culturelles que naturelles** ».

Ce projet permettra donc une valorisation du bois de goyavier dans une dimension artisanale (meublier intérieur / extérieur, décoration...), dans le cadre du dispositif « couveuse » (test d'activité ; accompagnement renforcé).

Cette initiative s'inscrit dans un objectif d'insertion en impliquant en CAE-CUI, 2 groupes de 15 jeunes (1 à Saint-Philippe et 1 à La Plaine des Palmistes).

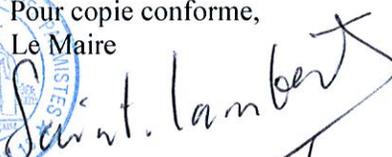
Afin de mener à bien son projet, la Couveuse Reusit sollicite respectivement chaque Mairie concernée afin de mettre à disposition un local à des fins techniques, des moyens logistiques et apporter un soutien dans le développement partenarial institutionnel.

Par ailleurs, la demande concerne une prise en charge de la part du résiduel des CAE-CUI résidents sur le territoire. En conséquence, l'association souhaite bénéficier d'une subvention de 12 489,30 euros (8 326,20 € en 2012 et 4 163.10 € en 2013).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 opposition:

- **Prend connaissance et valide** le projet de l'association (*document de présentation joint en annexe*)
- **Délibère** sur l'attribution d'une subvention de 12 489,30 € (8 326,20 € en 2012 et 4 163.10 € en 2013) à allouer à ladite association
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

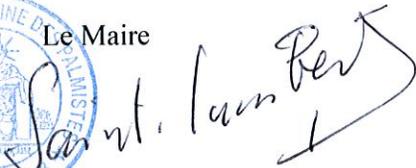
**Affaire n°17 : Attribution d'une subvention à
l'association « Josie sur la route de l'espoir »**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **15**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°17 : Attribution d'une subvention à l'association « Josie sur la route de l'espoir »

Présentation générale

Une enfant palmyrienne est touchée actuellement par une grave maladie et doit se faire soigner en Allemagne car elle est inopérable en France. Dans le traitement prévu, un vaccin seul coûte 16 309,00 euro. A l'initiative de la famille, l'association « Josie sur la route de l'espoir » s'est créée pour :

- ✓ *Financer les soins et l'éventuelle intervention chirurgicale de Josie PADRE, atteinte d'un gliome au tronc cérébral*
- ✓ *De financer le voyage de Josie et de ses accompagnateurs dans un pays où les médecins seront en mesure de traiter sa maladie.*
- ✓ *De soutenir toutes les familles dont un enfant est atteint de cette maladie, favoriser le mieux-être et offrir des services adaptés à leurs besoins*
- ✓ *Financer les rêves de Josie et des enfants atteints de cette maladie.*

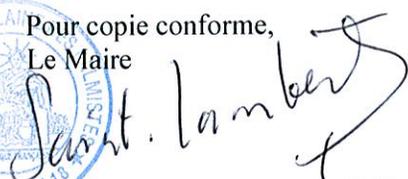
La ville et les habitants de La Plaine des Palmistes se mobilisent entièrement pour venir aider la jeune fille et sa famille. Entre autres actions, la collectivité fera tout son possible pour que la Fête des Goyaviers serve de support pour récolter un maximum de fonds.

Par ailleurs le maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'association « Josie sur la route de l'espoir » une subvention de 2 000,00 euro.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Attribue** une subvention de 2 000,00 € à l'association « Josie sur la route de l'espoir »
- **Autorise** l'inscription de cette dépense au budget de la ville – chapitre 65
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

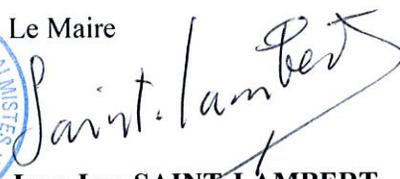
Affaire n°18 : Convention de partenariat entre l'association « Komité Animasyon é Fèt » et la ville de La Plaine des Palmistes pour l'organisation de la fête des goyaviers Edition 2012

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **15**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°18 : Convention de partenariat entre l'association « Komité Animasyon é Fèt » et la ville de La Plaine des Palmistes pour l'organisation de la fête des goyaviers Edition 2012

Présentation générale

Le goyavier fait partie depuis longtemps de la tradition et de la mémoire réunionnaise. La manifestation festive qui est lui dédiée à La Plaine des Palmistes s'est construite au fil des ans comme un événement incontournable des manifestations phares de l'île. De plus, aujourd'hui une véritable filière économique se construit.

Les objectifs de cette fête sont multiples :

- rapprocher tous les acteurs économiques locaux du grand public.
- redynamiser des métiers liés à l'agriculture (production et transformation de goyaviers, élevage, horticulture...)
- promouvoir les divers produits et faciliter les ventes
- promouvoir des associations qui militent pour le goyavier (« les producteurs nout' goyavier »...)
- fédérer la population palmi-plainoise autour d'un événement d'envergure régional

Pour la réalisation de cet événementiel, la municipalité de La Plaine des Palmistes, en tant que principale instigatrice et support de la manifestation, développe des partenariats d'ordre privés et publics comme par exemple avec l'association Komité Animasyon é Fèt.

Le but du Komité Animasyon é Fèt est la mise en œuvre de la politique d'animation dans la commune et des programmes de développement y afférents; organisation de fêtes, de manifestations, d'événementiels locaux à caractère économique et/ou touristique; participation à des missions extérieures, à des fins de promotion et de formation dans le domaine de l'animation; soutien aux réceptions protocolaires de la collectivité.

Son activité associative globale génère une réelle dynamique d'animation sur l'ensemble du territoire communal au travers de la mise en place de diverses actions.

Afin de renforcer et préciser les conditions de la relation partenariale entre la collectivité et l'association, les différentes parties souhaitent formaliser leur collaboration dans le cadre d'une convention.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Valide** le partenariat avec l'association KAF pour l'organisation de la fête des goyaviers « Edition 2012 »
- **Prend connaissance et valide** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

Affaire n°19 : Convention de partenariat entre le Centre Dramatique de l'Océan Indien et la ville de La Plaine des Palmistes

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **15**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRETARIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°19 : Convention de partenariat entre le Centre Dramatique de l'Océan Indien et la ville de La Plaine des Palmistes

Présentation générale

Dans le cadre de son projet de politique culturelle, la ville de La Plaine des Palmistes souhaite créer des partenariats avec des structures déjà reconnues pour faciliter le développement culturel du territoire.

Ainsi pour inaugurer cette nouvelle mise en réseau, un projet de partenariat est mis en place entre le Centre Dramatique de l'Océan Indien et la ville de La Plaine des palmistes – Espace Culturel Guy Agéonor

Les objectifs de ce partenariat se déclinent comme suit :

- Accompagnement administratif et technique du personnel de la salle Guy Agéonor par l'équipe du Grand marché : calendrier en cours d'élaboration
- mise en place d'un atelier de pratique artistique au collège de La Plaine des Palmistes en partenariat avec le rectorat
- actions de formation-sensibilisations (rencontres avec les associations, établissements scolaires et personnes ressources)
- Travail en commun avec la municipalité

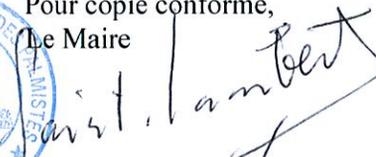
L'ensemble des engagements du partenariat est développé dans la convention en annexe du présent rapport.

Le calendrier des actions est le suivant : de mai à octobre 2012. Le bilan est prévu en décembre 2012

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention:

- **Valide** le partenariat avec le centre dramatique de l'Océan Indien
- **Prend connaissance et valide** la convention avec le CDOI
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n°20 : Convention de partenariat entre la
Société CHAN OU TEUNG et la ville de La Plaine
des Palmistes**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **15**

Absents : **9**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire n°20 : Convention de partenariat entre la Société CHAN OU TEUNG et la ville de La Plaine des Palmistes

Présentation générale

La Société CHAN OU TEUNG est une enseigne porteuse de valeurs familiales et du savoir-faire locale, en matière principalement de limonades. Ainsi au fil des ans, la limonade COT s'est imposée comme une référence dans les foyers réunionnais. Depuis 3 ans, un COT Pulp' goyavier est commercialisé.

La ville de La Plaine des Palmistes soutient les projets et initiatives locales ainsi que le tissu économique, notamment à travers la Fête des Goyaviers.

Les valeurs des deux entités convergeant, la société CHAN OU TEUNG souhaitent apporter une contribution pour la réussite la Fête des Goyaviers, manifestation de dimension régionale, et parallèlement contribuer à la réussite des différentes animations programmées dans l'année à La Plaine des Palmistes.

Dans le cadre d'un partenariat, la société CHAN OU TEUNG s'engagent à :

- Soutenir la communication de la Fête des Goyaviers : habillage de la RN3 et du site de la manifestation (banderoles, supports visuels amovibles, balisages ...)
- Communiquer sur les dates de la Fête des Goyaviers dans la presse écrite
- Mettre à disposition de la collectivité 2 200 litres de limonades pour la durée de la convention (art. 12)

La Ville de La Plaine des Palmistes s'engage à :

- Associer l'image de la Ste Chan Ou Teung à ses supports de communication (affiches, cartons d'invitation, programmes, T-Shirts, banderoles)
- Mettre à disposition un emplacement avec chapiteau (4m x 4m) pour la promotion de son produit COT Pulp' goyavier
- Faciliter la visibilité de la limonade COT sur le site de la Fête des Goyaviers

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Valide** le partenariat avec la société Chan Ou Teung
- **Prend connaissance et valide** la convention
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20120509-DCM2504201220-
DE
Date de télétransmission : 09/05/2012
Date de réception préfecture : 09/05/2012



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

**Affaire n°21 : Création de postes - Modification
du tableau des effectifs**

NOTA./.. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 15

Absents : 9

Ont voté par procuration: 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire



Jean-Luc SAINT-LAMBERT

26 AVR. 2012

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°21 : Création de postes - Modification du tableau des effectifs

1. Présentation générale

La commune de la Plaine des Palmistes souhaite poursuivre la structuration de ces services.

A ce titre, l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés par une collectivité et ce notamment l'emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants.

Par ailleurs, l'article 2 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 précise que "le directeur général des services des communes de 2 000 habitants et plus est chargé, sous l'autorité du maire, de diriger l'ensemble des services de la commune et d'en coordonner l'organisation".

Considérant la strate et les besoins de la collectivité, il est proposé de créer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants.

Par ailleurs, afin de conforter l'organisation actuelle de la police municipale, le Maire propose la création d'un poste de brigadier-chef principal.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, avec 17 voix pour et 1 abstention:

- **Créé** l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants
- **Créé** le poste de brigadier-chef principal.
- **Valide** le nouveau tableau des effectifs (joint en annexe) au 25 avril 2012
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
Le Maire



Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

26 AVR. 2012

---ooOoo---



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n°22 Bail Commercial Local de la zone
artisanale – Corpoled**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **14**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3ème adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire n°22 Bail Commercial Local de la zone artisanale – Corpoled

Présentation générale

La ville dispose d'une zone artisanale qui regroupe actuellement peu de professionnels. A ce titre, le Conseil Municipal a validé par délibération en date du 21 septembre 2011, l'achat des locaux de l'ex société OVODIS.

La signature de l'acte d'achat ayant eu lieu récemment, la ville souhaite procéder sans attendre à la location de ce bâtiment.

A ce titre, Monsieur Ludovic GADO gérant de la société CORPOLED a déposé une candidature pour y installer une activité de montage de lampe de type Led notamment pour les besoins en éclairage public..

Le Maire propose donc les conditions de location suivante :

Cette occupation se ferait sous la forme d'un bail commercial établi entre les parties, conformément aux articles L145-1 à L 145-60 du code de commerce. Celui-ci sera établi pour une période de neuf ans avec possibilité pour les parties de le résilier à la fin de chaque période triennale selon les conditions particulières régissant les baux commerciaux.

La cession ou la sous location du local devra être soumis à l'autorisation expresse de l'assemblée délibérante.

Il est bien entendu, que le local mis à sa disposition sous la forme d'un bail commercial sera nue de tout meuble.

Elle aura à sa charge de l'agencement du local selon les règles établis dans leur profession et ceci en concertation avec la Mairie.

Le loyer mensuel est proposé à 1 400,00 € pour une superficie de 333 m² sur la parcelle AC 293 d'une contenance de 1 027 m². Le loyer sera révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE préciser au contrat de bail.

Compte tenu de l'état vétuste du bâtiment, d'importants travaux notamment de remise aux normes électriques sont nécessaires, par conséquent, le Maire propose un démarrage du paiement du loyer au 1^{er} janvier 2013.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Autorise** la conclusion d'un bail commercial au profit de la société CORPOLED représentée par Mr Ludovic GADO pour un local à usage commercial de 333 m² au prix de 1 400 € mensuel.
- **Autorise** le démarrage du paiement du loyer à compter du 1^{er} janvier 2013.
- **Autorise** la Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer le bail et tous les documents afférents à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Lambert

Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

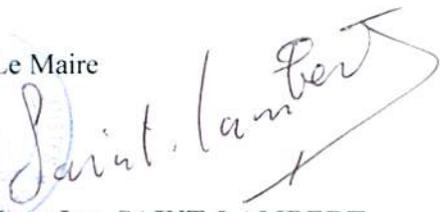
Affaire n°23 : Dénomination de nouvelle voie pour l'adressage

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 15

Absents : 9

Ont voté par procuration: 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3ème adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°23 : Dénomination de nouvelle voie pour l'adressage

Présentation générale

Dans le cadre de l'amélioration de l'adressage et compte tenu de la création d'une nouvelle voie pour la réalisation de l'opération « les villas de Frémicourt », il est proposé de dénommer cette future voie.

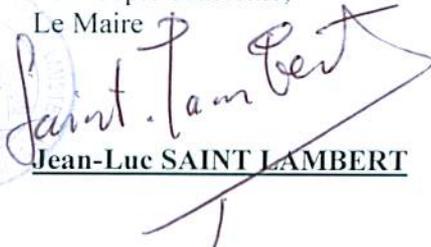
Elle devra desservir l'opération du promoteur Ahrès qui réalise actuellement vingt-trois logements locatifs en accession sociale et la propriété de Mme Bègue. Elle se situe sur la rue Frémicourt, juste avant la rue Théo Marianne.

Les propriétaires de cette future voie souhaitent la dénommer « impasse Marc Bègue »

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Nomme** la voie « impasse Marc Bègue »,
- **Autorise** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

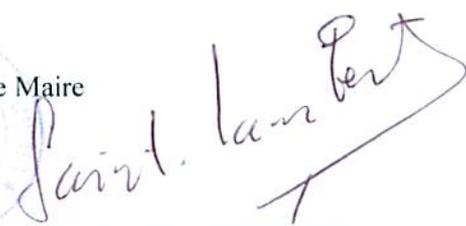
Affaire n°24 : Avenant N°1 à la convention de partenariat entre la ville de la Plaine des Palmistes et l'ARER

NOTA./ Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 14

Absents : 10

Ont voté par procuration: 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - conseillère municipale

ABSENTS: André COCHARD - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Passanti SEVOU - conseillère municipale - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale - Michel LALLEMAND - conseiller municipal - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA - Magalie BOISSIER - conseillère municipale à Joëlle DELATRE - Jean-Marc ROBERT - conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°24 : Avenant N°1 à la convention de partenariat entre la ville de la Plaine des Palmistes et l'ARER

Opération villages solaires

Présentation générale

La Plaine-des-Palmistes a engagé une démarche de « Village Solaire » sur le quartier du 2^{ème} Village & Bras-des-Calumets en 2011, une opération de soutien à l'installation de Chauffe-Eau Solaires Individuels (CESI), mise en place en 2011 avec le soutien financier de la CIREST et le soutien technique de l'ARER. Cette opération visait à favoriser l'installation de 86 CESI sur les quartiers du 2^{ème} Village, du Bras-des-Calumets, de la Petite Plaine et du Bras Piton

En Phase 1 (du 26/04/2011 à ce jour), cette opération a permis l'installation d'environ 8 CESI sur le périmètre défini (deuxième village et écarts). Néanmoins, l'objectif de 86 CESI reste maintenu. C'est la raison pour laquelle, les parties à la convention initiale (CIREST, COMMUNE, ARER) souhaitent ouvrir le bénéfice de la prime CESI à un périmètre élargi soit l'ensemble du territoire communal.

Toutefois, l'octroi de la prime aux familles des autres quartiers se fera dans la limite des sommes conventionnées en 2011 dans une deuxième phase de l'opération.

Le présent avenant vient organiser les modalités techniques et financières de la collaboration ARER – COMMUNE sur cette nouvelle phase (phase 2) du Village Solaire « 2^{ème} Village & Bras-des-Calumets » élargi à l'ensemble du territoire.

Il vise à modifier :

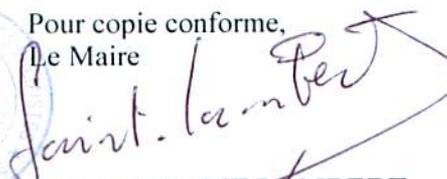
- Le périmètre (élargi à l'ensemble du territoire)
- Le lieu de permanence (propositions d'une permanence mobile).

Il proroge la durée de l'action jusqu'au 26/04/2013.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend** connaissance de l'avenant n°1 selon les termes définis
- **Valide** le périmètre élargi
- **Autorise** le Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

---ooOoo---

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20120509-DCM2504201224-
DE
Date de télétransmission : 09/05/2012
Date de réception préfecture : 09/05/2012



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE**

**Affaire n°25: Bail commercial – locaux de
l'ancienne école du Bras des Calumets au bénéfice
de Mr Mickaël EVAN**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **14**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°25: Bail commercial – locaux de l'ancienne école du Bras des Calumets au bénéfice de Mr Mickaël EVAN

Présentation générale

Afin de développer l'activité économique sur le secteur du Bras de Calumets, la Commune de La Plaine des Palmistes a procédé à la réhabilitation des locaux de l'ancienne école du secteur.

La fin de travaux de construction a eu lieu en novembre et la collectivité souhaite mettre en location pour une activité économique les deux locaux créés.

A ce titre, Monsieur Mickaël EVAN a déposé une candidature pour y installer une activité de boucherie-charcuterie traditionnelle.

Par délibération en date du 16 novembre 2011, le Conseil Municipal avait acté favorablement sur les conditions de cette location. Cependant, une délibération du 28 mars 2012 permettant la désaffectation et le classement de ce patrimoine dans le domaine privé de la ville a été validée postérieurement à l'autorisation de conclusion du bail. Il s'avère donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Maire propose donc les conditions de location suivante :

Cette occupation se ferait sous la forme d'un bail commercial établi entre les parties, conformément aux articles L145-1 à L 145-60 du code de commerce.

Celui-ci sera établi pour une période de neuf ans avec possibilité pour les parties de le résilier à la fin de chaque période triennale selon les conditions particulières régissant les baux commerciaux.

La cession ou la sous location du local devra être soumis à l'autorisation expresse de l'assemblée délibérante.

Il est bien entendu, que le local mis à sa disposition sous la forme d'un bail commercial sera nue de tout meuble.

Elle aura à sa charge de l'agencement du local selon les règles établis dans leur profession et ceci en concertation avec la Mairie.

Le loyer mensuel est proposé à 712 € pour une superficie de 89 m² soit 8 € le m². Le loyer sera révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE préciser au contrat de bail.

Compte tenu du lancement de l'activité et de la volonté de la municipalité de soutenir l'initiative économique, le Maire propose une gratuité des locaux les trois premiers mois afin de mettre à l'intéressée de faire face aux charges d'installation souvent lourde pour ce type de structure.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** la conclusion d'un bail commercial au profit de Mr Mickaël EVAN pour un local à usage commercial de 89 m² au prix de 712 € mensuel.
- **Autorise** la gratuité sur les trois premiers mois à compter de la signature du bail
- **Valide** le projet de bail en annexe
- **Autorise** la Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Lambert

Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MIL
DOUZE

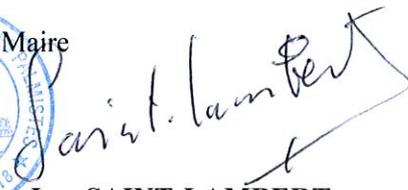
**Affaire n°26: Bail commercial – locaux de
l'ancienne école du Bras des Calumets au bénéfice
de Mme THOMANN Françoise**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 avril 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **14**

Absents : **10**

Ont voté par procuration: **3**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mil douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André BEGE - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER – conseillère municipale

ABSENTS: André COCHARD – conseiller municipal – Eric MANDERE – conseiller municipal – Passanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE – 3^{ème} adjoint à Mélissa MOGALIA – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Joëlle DELATRE – Jean-Marc ROBERT – conseiller municipal à Toussaint GRONDIN

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°26: Bail commercial – locaux de l'ancienne école du Bras des Calumets au bénéfice de Mme THOMANN Françoise

Présentation générale

Afin de développer l'activité économique sur le secteur du Bras de Calumets, la Commune de La Plaine des Palmistes a procédé à la réhabilitation des locaux de l'ancienne école du secteur.

La fin de travaux de construction a eu lieu en novembre et la collectivité souhaite mettre en location pour une activité économique les deux locaux créés.

A ce titre, Madame THOMAN Françoise a déposé une candidature pour y installer une activité de restauration à emporter et sur place.

Par délibération en date du 16 novembre 2011, le Conseil Municipal avait acté favorablement sur les conditions de cette location. Cependant, une délibération du 28 mars 2012 permettant la désaffectation et le classement de ce patrimoine dans le domaine privé de la ville a été validée postérieurement à l'autorisation de conclusion du bail. Il s'avère donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Maire propose donc les conditions de location suivante :

Cette occupation se ferait sous la forme d'un bail commercial établi entre les parties, conformément aux articles L145-1 à L 145-60 du code de commerce.

Celui-ci sera établi pour une période de neuf ans avec possibilité pour les parties de le résilier à la fin de chaque période triennale selon les conditions particulières régissant les baux commerciaux.

La cession ou la sous location du local devra être soumis à l'autorisation expresse de l'assemblée délibérante.

Il est bien entendu, que le local mis à sa disposition sous la forme d'un bail commercial sera nue de tout meuble.

Elle aura à sa charge de l'agencement du local selon les règles établis dans leur profession et ceci en concertation avec la Mairie.

Le loyer mensuel est proposé à 824 € pour une superficie de 103 m² soit 8 € le m². Le loyer sera révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE préciser au contrat de bail.

Compte tenu du lancement de l'activité et de la volonté de la municipalité de soutenir l'initiative économique, le Maire propose une gratuité des locaux les trois premiers mois afin de mettre à l'intéressée de faire face aux charges d'installation souvent lourde pour ce type de structure.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** la conclusion d'un bail commercial au profit de Mme THOMANN Françoise pour un local à usage commercial de 103 m² au prix de 824 € mensuel.
- **Autorise** la gratuité sur les trois premiers mois à compter de la signature du bail
- **Valide** le projet de bail en annexe
- **Autorise** la Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

---ooOoo---